



ACCORD DE DOUBLE-DIPLÔME

Entre

L'ENISE

Ecole Nationale d'Ingénieurs de Saint-Etienne – France

Et

L'ENIM

Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir – Tunisie

L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir, représentée par son directeur, **M. Mondher ZIDI**, relevant de l'Université de Monastir représenté par son Président **M. Hédi BELHADJSALAH**, désignée ci-après «ENIM»

Et

L'Ecole Nationale des Ingénieurs de Saint-Etienne représentée par son Directeur, **M. François-Marie LARROUTOUROU**, désignée ci-après «ENISE»

Et collectivement «Parties»,

Etant donné leur implication dans des domaines culturels, techniques, éducatifs et scientifiques d'intérêt commun,

Etant donné l'accord cadre de coopération existant entre les Parties (en date du février 2013),

Les Parties ont défini les modalités de l'offre des programmes de Master 2 de Mécanique préparés l'ENISE aux étudiants de l'ENIM.

Article 1 : Objet de l'accord

Le présent accord de double-diplôme vise à établir des conditions académiques et administratives pour l'accès des étudiants en Génie Mécanique de l'ENIM aux double-diplômes suivants :

« **Diplôme d'Ingénieur en Génie Mécanique de l'ENIM** »

et

« **Diplôme de MASTER Mécanique, préparés à l'ENISE et délivrés par l'Université de Lyon** ».

Article 2 : Candidature et admission des étudiants

Les étudiants qui souhaitent candidater pour le programme du double-diplôme doivent :

- Avoir validé tous les crédits des modules d'enseignements de 1^{ère} et 2^{ème} année du cycle d'ingénieur en Génie Mécanique à l'ENIM et donc avoir le niveau M1 ;
- Avoir obtenu le niveau B2 en français et en anglais à la fin de l'année universitaire 2017-2018.

Les instances de l'ENIM présélectionneront les étudiants admissibles au double-diplôme. Cette présélection sera transmise à l'ENISE qui approuvera leur admission au programme de double-diplôme selon l'appréciation du dossier de candidature qui lui sera transmis par l'ENIM et qui comprendra, notamment :

- Relevés de notes des années précédentes (2 années validées dans le diplôme d'origine à l'ENIM) ;
- Curriculum vitae de l'étudiant ;
- Lettre de motivation du candidat ;
- Lettre de recommandation d'un enseignant de référence.





Dans le cas où elles le jugent appropriés, les parties peuvent mener des entrevues avec les étudiants qui sollicitent l'admission au programme de double-diplôme.

Article 3 : Conditions d'accès au diplôme

Afin d'accéder au diplôme, les étudiants de l'ENIM devront suivre à l'ENISE l'ensemble des enseignements du parcours choisi, équivalent à 39 ECTS et réaliser un stage encadré de 21 semaines équivalent à 21 ECTS.

Le choix des parcours se fera selon le schéma suivant :

Les étudiants de l'ENIM préparant le diplôme d'Ingénieur en Génie Mécanique auront le choix entre les parcours « Mécanique, Matériaux et Procédés (MMP) » et « Tribologie et Ingénierie des Surfaces (TIS) » du Master Mécanique (Tableau 1 et 2, en annexe).

Les dates et l'organisation de l'échange tiennent compte de l'organisation pédagogique de l'ENISE. Les responsables académiques de cet accord doivent informer les étudiants accueillis sur l'organisation pédagogique des cours qu'ils doivent suivre au cours de leur séjour à l'ENISE.

Les étudiants n'ayant pas validé la partie académique du Master à l'ENISE, même après les rattrapages, ne pourront pas effectuer leur stage de Master et n'obtiendront pas le Master préparé à l'ENISE et délivré par l'université de Lyon. Dans cette situation exceptionnelle, les étudiants devront repasser leur troisième année à l'ENIM et valider leurs enseignements selon les modalités propre à l'ENIM.

Après la fin de la mobilité, les étudiants doivent soumettre à leur institution d'origine un certificat universitaire délivré par l'institution partenaire pour la reconnaissance des enseignements validés.

Article 4 : Conditions d'attribution du double-diplôme

Dès lors que les étudiants engagés dans ce programme d'échange valident la partie académique et le stage du Master Mécanique ou du Master Génie Civil préparé à l'ENISE, les Parties s'engagent à délivrer les deux diplômes cités à l'article 1 du présent Accord.

Article 5 : Obligations et droits des étudiants

Au cours de l'échange, les étudiants seront soumis aux règles et règlements de l'ENISE, et à toutes les obligations légales et sociales du pays d'accueil. Ils jouissent des mêmes droits que les étudiants inscrits à l'ENISE.

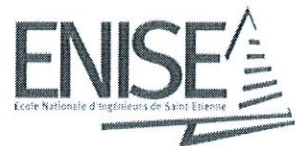
Si un étudiant ne respecte pas les termes de cet accord, y compris la durée du séjour à l'ENISE et le programme d'études, il perdra tout droit de recevoir le diplôme préparé à l'ENISE et sera exclu du programme double-diplôme.

Article 6 : Dépenses et financement

Étant donné que l'étudiant participe à un programme diplômant de master recherche, il devra s'acquitter des frais d'inscription à l'ENISE au cours de la période d'échange selon le tarif en vigueur (soit 256,00€ pour l'année universitaire 2017-2018, par exemple). L'étudiant doit avoir une assurance médicale garantissant les soins de santé en France. L'assurance devra couvrir les soins médicaux et de santé, décès et invalidité par accident, assistance rapatriement et décès dus à une cause quelconque, responsabilité civile et le remboursement des frais médicaux en cas d'accident. A ce titre, il doit souscrire obligatoirement à une Sécurité Sociale étudiante française. Le montant de la cotisation, défini par arrêté ministériel et payable à l'organisme gouvernemental chargé du recouvrement des cotisations de sécurité sociale via l'établissement d'enseignement supérieur (ENISE). Pour l'année universitaire 2017-2018, le montant de la cotisation est de 217,00 €, par exemple.

L'échange d'étudiant ne pourra se faire que si l'ENISE obtient un mode de financement. Dans ce cas, les étudiants participant à ce programme d'échange percevront une aide pendant les 6 mois de formation académique et une gratification pour la période de quatre mois minimum de stage (le montant dépendant





du lieu du stage et de la politique de l'établissement d'accueil).

Pour l'année universitaire 2018-2019, l'ENISE a obtenu une aide émanant du programme européen ERASMUS+ N°2017-1-FR01-KA107-037017. Ainsi, pour l'année universitaire 2018-2019, les étudiants de l'ENIM admis à ce programme, percevront une aide de 850,00€/mois pendant 6 mois, et une gratification pour la période de stage d'au moins 16 semaines et une somme forfaitaire de 275,00€ pour les frais de transport.

L'ENISE s'engage à faire les démarches nécessaires pour accéder à des financements, mais exclus toute responsabilité si ceux-ci n'aboutissent pas.

L'ENISE, par l'intermédiaire des responsables administratifs du présent accord, s'engage à fournir les facilités nécessaires pour trouver un logement convenable, bien que tous les frais de séjour soient pris en charge par l'étudiant.

Les droits et obligations des étudiants en échange sont les mêmes que ceux des étudiants inscrits en cursus régulier à l'ENISE.

Article 7 : Durée de l'accord

Cet Accord entre en vigueur après sa signature par les représentants des deux institutions, et est valide tant que des financements permettront sa mise en œuvre. Chacune des Parties peut dénoncer le présent Accord par lettre de résiliation qui devra être transmise à l'institution partenaire 6 mois avant la fin de l'Accord. Les Parties s'engagent à remplir leurs obligations auprès des étudiants admis au programme de double diplôme avant la renonciation par l'une des deux Parties.

Article 8 : Suivi

Les institutions formeront un comité de suivi qui sera composé de:

- Les responsables Institutionnels de ce programme de double-diplôme:
 - Hédi HAMDI, Professeur des Universités à l'ENISE ;
 - Tarek BOURAOU, Professeur des Universités à l'ENIM.
- Les responsables académiques de ce programme de double-diplôme :
 - Amir SI LARBI, Directeur des Etudes de l'ENISE ;
 - Eric FEULVARCH, Responsable Master Mécanique à l'ENISE ;
 - Foued MZALI, Responsable du Département de Génie Mécanique de l'ENIM.
- Les responsables de la coopération :
 - Irina MOVCHAN pour les relations Internationales de l'ENISE ;
 - Mohamed HAMDAOUI, Directeur des études chargé des relations Internationales de l'ENIM.

Tout litige qui pourrait naître de l'application du présent acte sera réglé par accord amiable entre les parties.
En vertu de quoi, le présent accord est signé en quatre exemplaires,





Fait à Saint-Etienne le : 22 octobre 2018

Fait à Monastir le : 18 SEPT 2018

Le Directeur,

F.M. LARROUTOUROU

M. François-Marie LARROUTOUROU
Directeur de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs
de Saint-Etienne - ENISE



Pr. Hédi BELHADJSALAH
Président de l'Université de Monastir

Pr. Mondher ZIDI
Directeur de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs
de Monastir - ENIM





ANNEXES :

Tableau 1 : Master Mécanique, Parcours MMP, Mécanique des Matériaux et des Procédés	
Libellé	ECTS
Unités d'enseignement communes aux parcours TIS et MMP	12
Méthode des éléments finis en mécanique (36h)	6
Mécanique des Matériaux (36h)	6
Unités d'enseignement spécifiques au parcours MMP	12
Relation procédé – propriétés et intégrité de surface (18h)	3
Interaction outil – matière – environnement (18h)	3
Fabrication additive (36h)	6
Simulation des procédés thermomécaniques (36h)	6
Unités d'enseignement d'ouverture	6
Mesures physiques appliquées aux procédés de fabrication (36h)	6
Unités d'enseignement complémentaires	9
Anglais pour la communication professionnelle niveau 2 (Rapport + soutenance miniprojet en anglais)	3
Socio-économie de l'entreprise (18h)	3
Préparation au stage - Bibliographie	3
Stage obligatoire	21
Travail de stage (21 semaines)	11
Rapport écrit	6
Soutenance orale	4
TOTAL GENERAL ECTS à valider par l'étudiant	Au moins 60





Tableau 2 : Master Mécanique, Parcours TIS, Tribologie et Ingénierie des Surfaces	
Libellé	ECTS
Unités d'enseignement communes aux parcours TIS et MMP	12
Méthode des éléments finis en mécanique (36h)	6
Mécanique des Matériaux (36h)	6
Unités d'enseignement spécifiques au parcours TIS	12
Texturation de surface et procédés mécaniques (18h)	3
Méthodes d'élaboration des revêtements (18h)	3
Tribologie générale (36h)	6
Méthodes numériques avancées (36h)	6
Unités d'enseignement d'ouverture	6
Fabrication additive (36h)	6
Unités d'enseignement complémentaires	9
Anglais pour la communication professionnelle niveau 2 (Rapport + soutenance mini projet en anglais)	3
Socio-économie de l'entreprise (18h)	3
Préparation au stage – Bibliographie (18h)	3
Stage obligatoire	21
Travail de stage (21 semaines)	11
Rapport écrit	6
Soutenance orale	4
TOTAL GENERAL ECTS à valider par l'étudiant	Au moins 60

